



Biodiversité... changeons notre regard !

S'il est une plante, indispensable à la biodiversité mais qui souffre d'une mauvaise réputation imméritée, c'est bien le pissenlit. Beaucoup le considère comme une mauvaise herbe envahissante qu'il faut chasser des pelouses ou des bords de trottoirs à grands coups d'herbicides.

Or, les spécialistes nous le disent, cet «indésirable» est une des premières sources abondantes de pollen et de nectar pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs au début du printemps. Sachons donc le considérer autrement car il nous aide à maintenir la biodiversité dont nous avons tant besoin pour vivre durablement.

Ce mal aimé possède aussi d'autres vertus oubliées.

C'est notamment une plante comestible dont les feuilles, pétales et racines peuvent se cuisiner de diverses manières. Vous pourrez en avoir un aperçu à l'intérieur de ce journal.

Vous trouverez également dans ces pages l'annonce de la 6^{ème} journée de la biodiversité qui aura lieu au lycée Fonlabour le 18 avril prochain. Cette manifestation, ouverte au grand public, est du plus grand intérêt pour qui veut mieux comprendre pourquoi maintenir la biodiversité, comment la préserver, et s'initier aussi aux pratiques locales durables.

A noter dans nos agendas !

Bon appétit avec le pissenlit

Crues, les jeunes feuilles de pissenlit se consomment avant tout en salade. Cuites, elles font le bonheur des amateurs de bonnes soupes. Les racines peuvent être rôties ou frites. Elles permettent également de réaliser des infusions ou de faire un substitut de café.

Les pétales des fleurs de pissenlit quant à elles sont souvent utilisées pour réaliser la fameuse cramailote, appelée aussi miel de pissenlit, une gelée à la saveur subtile qui accompagne aussi bien vos tartines du petit-déjeuner que vos toasts de foie gras.

Retrouvez des recettes page 5

[sommaire]

Précision

Marssac info, journal municipal d'information

Directrice de la publication :

Anne-Marie Rosé

Coordination de la rédaction :

P. Crépin, T. Stéfanon avec la participation des commissions municipales et des associations

Création et mise en page :

P. Crépin

Tirage : 1 600 ex

Distribution : par nos soins

Papier entièrement recyclé

Impression : Sorep Albi

Dépot légal en cours

Votre Mairie

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi et jeudi

8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Vendredi

8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Samedi matin de 8h30 à 12h

Tél 05 63 55 40 47

Fax 05 63 53 10 15

accueil@marssac-sur-tarn.fr

www.marssac-sur-tarn.fr

Mme Catala, assistante sociale, reçoit sur rendez-vous le mardi de 9h30 à 12h. Tél : 05 63 48 17 20

à vous !

Vous souhaitez donner votre point de vue, proposer ou animer des rubriques... contactez

Pascal Crépin

06 80 41 20 42

pascal.crepin@wanadoo.fr

ou

Thierry Stéfanon

06 23 87 24 98

thierry.stefanon@wanadoo.fr

Biodiversité... changeons notre regard ! p 1 & 5

Les travaux sur notre commune

p 3 & 4

Loto de l'ADMR

p 5

Une belle réussite pour le 10^{ème} Salon d'expression libre de l'ARA

p 6

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

p 6

6^{ème} journée de la biodiversité

p 7

Vous avez perdu ou trouvé un objet ?

p 7

Agenda des manifestations

p 8

Galette des rois en musique à l'Association Culturelle de Marssac

p 8

Bourse aux jouets & vide dressing des Amis de l'Ecole

p 9

AME vous propose une comédie

p 9

Loto de l'école : l'association des Amis de l'Ecole vous remercie

p 10

Beau spectacle de l'école élémentaire à la salle des fêtes

p 10

La balade des Lucioles, 10^{ème} édition

p 11

Assemblée générale et galette des rois au club Génération Mouvement

des aînés de Marssac

p 11

Stages et soirée latino avec Sabor a Mi

p 12

Cérémonie commémorative du 19 Mars 1962

p 12

Apprendre à gérer le stress avec «Pleine conscience de Soi»

p 12

Loto de l'association Tempo Harmony

p 13

Studio de danse Ambiance Scandale... danse février

p 13

Compte rendu du Conseil municipal

p 14 à 18

Le Wa-Jutsu démarre bien l'année

p 18

Vide dressing du Comité des Fêtes

p 19

Numéros utiles

p 19

Elections européennes, date limite des inscriptions

sur les listes électorales

p 20

Jeunes lycéen(nes) étrangèr(e)s recherchent une famille d'accueil

p 20

Retrouvez votre Marssac Info

TOUT EN COULEUR

sur : www.marssac-sur-tarn.fr

Vous souhaitez communiquer, vous êtes une association, une entreprise. Vous voulez annoncer un évènement, une manifestation, des résultats...

LA DÉPÊCHE

Paulette Cluzel, correspondante de la Dépêche pour la commune de Bernac depuis 2010, assure également le poste de correspondante pour la commune de Marssac.

Vous pouvez lui transmettre vos brèves ou vos articles et photos pour les activités ou les évènements que vous organisez et pour lesquels vous souhaitez une parution en page locale sur la Dépêche.

La Grèze - 81150 BERNAC - tél 05 63 55 22 81 - popojournal@outlook.fr

Le Tarn Libre
Le journal du Tarn

Marssac Info

Envoyez vos articles et vos photos à
Christine Balazard : christine.balazard@wanadoo.fr

Envoyez vos articles et vos photos à Pascal Crépin
pascal.crepin@wanadoo.fr

Les travaux sur notre commune



Chantier de la rue du Nord : calendrier tenu pour les travaux de voirie

Après plusieurs semaines consacrées à la réfection des trottoirs de la place du Barry et à son décroûtage ainsi qu'à divers travaux de finition rue du Nord, l'entreprise Colas a réalisé la pose des enrobés qui s'est terminée fin février. Dernière étape du chantier : le marquage au sol des places de parking et de la piste piétonne. Les travaux sont programmés pour la mi-mars.



NB : l'érable de la place du Barry, dont le tronc penchait fortement, a été enlevé durant les travaux. Il sera remplacé dans les prochaines semaines par un arbre de la même espèce.



Une aire de jeux mieux sécurisée

Une clôture avait été réalisée tout autour de l'aire de jeux de la rue Tonimarié en septembre mais il manquait encore les portails. C'est maintenant chose faite. Nos agents ont posé un portail avec portillon et un portillon simple. L'aire est désormais parfaitement clôturée.



Préparatifs de printemps

17 nouveaux arbres seront plantés cette année. En vue de ces plantations nos agents ont d'ores et déjà préparé 12 trous à la mini pelle aux abords du tennis, sur l'aire de jeux de la rue Tonimarié et derrière le complexe omnisports. Devant la mairie, la terre a été également retournée pour accueillir bientôt une nouvelle pelouse.

Du côté de la Maison des loisirs et des associations

Les bambous avaient pris le dessus sur toute autre végétation dans le petit espace vert située en façade du CLAE, rue de la gare. Leurs redoutables rhizomes gagnaient également du terrain sur la maison voisine. Un grand nettoyage s'imposait. Nos agents les ont tous enlevés et vont maintenant surveiller les lieux pour empêcher toutes repousses. Cette surveillance prendra plusieurs mois avant de pouvoir envisager un nouvel aménagement.



Nouvelle école élémentaire et agrandissement de la cantine scolaire



La nouvelle école élémentaire et l'agrandissement de la cantine en chiffres

L'école

1317 m² de surface de plancher créés

1 hall d'accueil	115 m ²
9 classes de 65m ² chacune	
1 salle multifonction, bibliothèque - centre de documentation	95 m ²
1 bureau de direction	13,5 m ²
1 salle des professeurs	20 m ²
1 bloc sanitaires filles	17 m ²
1 bloc sanitaires garçons	13 m ²
1 local de rangement	15,5 m ²
1 local ménage	18 m ²
1 préau	200 m ²
1 cour commune avec le CLAE	850 m ²
1 garage à vélos couvert	15 m ²



La cantine

Agrandissement et réaménagement de la partie technique : + 30 m²
Agrandissement de la partie restaurant : + 70 m²



Le chantier avance

Le bâtiment du restaurant scolaire prend forme. Le gros œuvre est terminé, l'entreprise Sevestre va intervenir pour réaliser l'étanchéité puis ce sera au tour de l'entreprise Alu Tarn de poser les menuiseries. Hors aléas de chantier, la future cantine devrait être hors d'eau, hors d'air, d'ici fin mars. Le second œuvre devrait alors démarrer.



Du côté de l'école, l'emprise du bâtiment se fait plus visible puisque plus des 2/3 de la surface du plancher vont être bientôt coulés. La grue du chantier sera déplacée début mars dans l'espace de la future cour afin de pouvoir couvrir la surface restante.

suite de la page 1

Salade de pissenlits

- 1 sac entier de pissenlits (1kg environ, cueillez les jeunes pousses, plus tendres et moins amères),
- 3 gousses d'ail,
- 6 cuil. à soupe d'huile d'olive,
- Sel, poivre.

Préparation : dans une grande marmite, faites bouillir une grande quantité d'eau, plongez-y les feuilles de pissenlit préalablement rincées. Comptez 5-6 minutes, puis les égoutter. Vider la marmite, la remplir à nouveau d'eau. Portez à ébullition puis faites cuire les pissenlits une deuxième fois dans cette eau pendant 5 minutes. Ces deux bains d'eau chaude permettent de faire partir l'amertume de cette plante sauvage. Egouttez. Dans une poêle, faites revenir l'huile d'olive et les 3 gousses d'ail épluchées, puis faites dorer les pissenlits 5 minutes en remuant bien.

Disposez le tout dans un plat et servir sans plus attendre avec de belles tranches de pain frais.
Ps : Savez-vous que les fleurs de pissenlit sont elles aussi comestibles ? Elles sont délicieuses crues en salade ou dans une omelette.

Salade de pissenlits aux lardons

- pour 2 personnes
- très facile
- bon marché

- 200 g de pissenlit des champs
- 200 g de lard fumé
- 2 oeufs
- Poivre
- Sel
- 2 dl de vinaigre de framboise

Temps total : 10 min
Préparation : 10 min

Après avoir cueilli les pissenlits dans les champs (mois de mars/avril), les laver soigneusement dans un mélange d'eau salée et vinaigre, puis les égoutter.



Les disposer dans une assiette creuse en formant un nid.

Faire cuire les oeufs durs, les rafraîchir puis les écaler.

Dans une poêle, faire rissoler les lardons détaillés en allumettes. Lorsqu'ils sont bien dorés, les retirer du feu et les disposer sur la salade de pissenlit.

Déglacer la poêle avec le vinaigre de framboise, le laisser réduire un peu puis arroser la salade.

Saler et poivrer la salade. Ecraser les oeufs durs avec une fourchette et en parsemer la préparation.

Gelée de pissenlits

Pour 4 à 5 pots de confiture :
- 365 fleurs de pissenlits (autant de jours que compte une année comme veut la tradition)
- 1 litre d'eau
- Sucre

Préparation

Déposez les fleurs de pissenlits sur une table, puis enlevez la bractée (ou partie verte de la fleur) qui donne un goût amer à la gelée.

Faites sécher l'ensemble au soleil ou au four suffisamment longtemps.

Versez un litre d'eau dans une grande casserole. Plongez-y les fleurs de pissenlits séchées et laissez bouillir une dizaine de minutes.

Laissez infuser pendant au moins une heure.

Pesez votre eau infusée et ajoutez-y la même quantité de sucre à confitures. Laissez mijoter sur feu moyen-doux jusqu'à obtenir une belle texture.

Mettez la préparation dans des pots bien propres. La gelée prend rapidement.

L'association ADMR Marssac sur Tarn - Florentin - Rivières - Terssac



organise son **Grand loto de printemps**
Le dimanche 7 avril à 14h30
Salle des fêtes de Marssac - Très nombreux lots !

Une belle réussite pour le 10^{ème} Salon d'expression libre de l'association Atelier Rencontre Artiste

Cinquante et un artistes, peintres et sculpteurs, ont répondu à l'invitation de l'association Atelier Rencontre Artiste pour son 10^{ème} Salon d'expression libre qui a eu lieu le week-end du 9 et 10 février dernier.

Cent cinquante trois œuvres, peintures et sculptures, ont été ainsi exposées à un public qui se révèle, année après année, toujours aussi conquis par la diversité des créations et le talent des artistes.

Six artistes ont été primés au soir de l'exposition sous des applaudissements nourris.

Deux prix ont été décernés par la Mairie, l'un à Madame Laure Vieusse, pour sa peinture, «La liberté des notes», l'autre à Monsieur Pierre Boudet pour sa



sculpture «L'abeille». Tous deux ont reçu la médaille de la ville de Marssac sur Tarn des mains de Madame le Maire.

Quatre autres prix ont été décernés par le jury de l'association Atelier Rencontre Artiste et remis par Michel Graff, son président. Madame Maryse Buffart a obtenu le prix de la peinture abstraite pour son tableau «Harmonie», Madame Annie Moulis le prix de peinture aquarelle pour «Sérénité», Madame Nela Murat le prix pastel pour «Fille d'Eve» et Monsieur Jean Carcasses le prix de la technique mixte pour «Printemps».

Chacun des prix a été doté de 100€ offerts par l'association, une façon de montrer la volonté du bureau de marquer les 10 ans du salon a confié le Président au cours de son discours.

Un grand bravo à tous les artistes exposants et à l'association ARA qui s'investit depuis 10 ans pour nous offrir chaque année cette belle exposition.



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), tenons-nous informés

Pour rappel,
Cartes graphiques et règlements du projet du futur PLUi sont disponibles en mairie, et aussi sur le site internet du Grand-Albigeois !

Rendez-vous sur <http://cart.ic2a.net>
Cliquer : projet de PLUi

Contact mairie : 05 63 55 40 47

6^{ème} Journée de la Biodiversité

CAMPUS ALBI FONLABOUR

JEUDI 18 AVRIL 2019

9h-17h

ENTREE GRATUITE

www.tarn.educagri.fr

ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC DU TARN
Route de Toulouse 81000 ALBI - Tél. 05 63 49 43 70

Vous avez perdu ou trouvé un objet. Pensez à vous rapprocher de la mairie



Nous recueillons régulièrement des objets trouvés à l'accueil de la mairie. Certains propriétaires ont le réflexe de passer à la mairie et retrouvent leur bien. Mais de nombreux objets dorment encore dans les cartons : vêtements, sac à dos, clés, téléphones portables, lunettes, papiers d'identité, cartes de bus, cartes bleues, bijoux, doudou...

et bien d'autres choses.... Alors, si vous avez perdu quelque chose, ayez le bon réflexe : passez à la mairie !

Nous remercions toutes les personnes qui ont trouvé ces objets et ont pris le temps de les rapporter en mairie. Leur geste citoyen les honore.

Manifestations...

Dimanche 17 mars

Cérémonie commémorative du 19 mars 1962 – 12h – Monument aux Morts

Vide dressing organisé par le Comité des Fêtes – de 8h à 16h – Salle des Fêtes

Dimanche 24 mars

Loto organisé par l'association Tempo Harmony – 14h30 – Salle des Fêtes

Samedi 30 mars

Soirée salsa organisée par l'association Sabor a Mi – 19h30 – Salle des Fêtes – Ouvert à tous

Dimanche 7 avril

Loto organisé par l'association ADMR – 14h30 – Salle des Fêtes

Vendredi 12 avril

Randonnée nocturne (10 et 14 kms) «La Balade des Lucioles» – 20h – Salle des Fêtes de Lagrave

Samedi 13 avril

Assemblée générale de la FNACA – 10h15 – Salle des Fêtes

Dimanche 14 avril

Bourse aux jouets et vêtements enfants organisée par l'association Les Amis de l'Ecole – de 9h à 17h – Salle des Fêtes

Samedi 20 avril

Représentation théâtrale de la troupe Les Cocagnols, «Maire, alors !», organisée par l'Association Marssac Ensemble – 21h – Salle des Fêtes

Galette des rois en musique à l'Association Culturelle de Marssac

C'est le 26 janvier dernier que les adhérents de l'Association Culturelle Marssacoise se sont réunis pour partager la galette des rois et se souhaiter les meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Ce moment convivial et chaleureux a pris des tournures de « goûter-concert » quand les élèves se sont mis à jouer tour à tour leurs morceaux favoris, à la guitare ou au piano...

Un évènement qui a donc eu beaucoup de succès (une quarantaine de personnes étaient présentes) et qui sera sans nul doute reconduit l'an prochain.



Nouveau : dimanche 14 avril, bourse aux jouets & vide dressing enfant des Amis de l'Ecole.

L'association les Amis de l'Ecole organise une nouvelle manifestation afin de récolter des fonds pour aider à financer les divers projets scolaires des enfants des écoles maternelle et primaire de Marssac-sur-Tarn.

Rendez-vous le Dimanche 14 Avril à partir de 9h à la salle des fêtes de Marssac

Nos enfants grandissent, prennent parfois plusieurs centimètres durant une année scolaire. Les armoires se remplissent et vous n'avez plus de place. Il est temps de faire un bon coup de nettoyage de printemps dans les penderies de vos enfants.

Participer à la Bourse aux jouets et

Vêtements enfant ne peut qu'être bénéfique pour tous.

D'un côté vous libérez de l'espace dans vos armoires en récoltant de l'argent avec la vente des vêtements.

Et d'un autre côté les familles pourront acheter des vêtements à des prix réduits.

C'est une façon de «recycler» les jouets et vêtements en leur donnant une seconde vie.

Pour participer, c'est simple, remplissez à partir du 22 février, le bulletin de participation sur notre site facebook www.amis-ecole-marssac.fr/bourse-jouets (prix et modalités y seront expliqués).

Une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail.

Les frais d'inscription et les revenus de la buvette seront intégralement reversés à la coopérative scolaire de l'école de Marssac.

Site facebook : <https://www.facebook.com/AmisEcole-Marssac/>

Site internet : www.amis-ecole-marssac.fr

Pour nous contacter : amis.ecole.marssac81@gmail.com

La présidente
Sandra Fernandez

L'Association Marssac Ensemble est heureuse de vous retrouver autour d'une comédie

«Maire Alors»

Créée et interprétée par la troupe
LES COCAGNOLS

Samedi 20 avril à 21 heures

Salle des fêtes de Marssac

Prix de l'entrée : 8 euros

Gratuit pour les moins de 12 ans

Dans le charmant village de Montcalbut, tout pourrait laisser croire que l'on y vit paisiblement, seulement voilà... certains et certaines ne l'entendent pas de cette oreille et vont donner bien du fil à retordre à notre élu Maire Jeannot. Il va devoir résoudre des problèmes pendant cette journée : une épicrière qui veut innover, un toit d'église à réparer, des employés municipaux qui ont gagné un concours, une commère un peu sourde.... Pauvre Jeannot, heureusement sa secrétaire est là pour lui prêter main forte...

Pièce comique aux personnages colorés, farfelus et attachants. La mise en scène est clownesque, chaque personnage campé par de

bons comédiens enjoue la pièce avec ardeur. L'idiotie atteint son paroxysme avec l'arrivée de deux employés municipaux au talent plus que certain et au jeu profondément loufoque. Un simple escabeau devient alors l'outil improbable d'un comique de situation qui prend les traits d'un véritable sketch. Ce moment de la pièce est remarquable de pitrerie! 1h30 de rires garantis.

Troupe amateur à découvrir et à suivre !

Pour tous renseignements :
ame810@orange.fr
fr - <http://ass-marssac-ensemble.wix.com/a-m-e> - 06 24 42 23 51

<http://www.les-cocagnols.sitew.fr/>

Extrait vidéo :
<http://www.les-cocagnols.sitew.fr/#video.E>

Théâtre

MONCALBUT

Présente

MAIRE ALORS !!!

Pièce créée et jouée par
Les Cocagnols

SAMEDI 20 AVRIL 2019

Entrée 8€

MARSSAC sur TARN
à 21h - Salle municipale

<http://ass-marssac-ensemble.wix.com/a-m-e>

Loto de l'école : l'association des Amis de l'École vous remercie



Tous les éléments étaient réunis, ce 2 février dernier, pour passer un bon moment : les petits comme les grands étaient présents, les lots alléchants et la nouvelle équipe (presque) au top.

Nous remercions pleinement la Mairie (prêt de la salle et du tableau), l'association des Aînés Ruraux (boulier et cartons), le foot de Marssac (cartons supplémentaires), la Mairie du Séquestre (tables et chaises supplémentaires), la famille Nespoulous (micro et sono) ainsi que les ensei-

gnants qui sont venus prêter main forte et les parents qui nous ont offert des plaisirs sucrés.

Nous remercions les donateurs de leur générosité et saluons également le dévouement des membres de l'association qui ont assuré le démarchage.

Pour terminer, nous remercions tous les participants de cet événement. Nous rappelons que tous les bénéfices reviennent à l'école pour financer des activités pédagogiques et sorties scolaires

pour nos enfants tout au long de l'année.

À noter dans vos agendas, notre Bourse aux jouets & vide dressing enfant qui se tiendra le dimanche 14 avril à la salle des fêtes de Marssac.

Pour plus d'informations, veuillez vous renseigner auprès des Amis de l'École de Marssac-sur-Tarn ou rendez-vous à l'adresse www.amis-ecole-marssac.fr/bourse-jouets



Beau spectacle de l'école élémentaire à la salle des fêtes

Le 21 janvier les classes de CE1, CE2 et CM1-CM2 ont offert une belle représentation du travail réalisé

depuis le mois de septembre avec Tatiana Danilian, intervenante du Conservatoire d'Albi.

Les élèves ont ainsi pu exprimer leur talent créatif autour de productions sonores et de chants sur le thème des émotions. La peur, la colère, la tristesse, la sérénité et la joie ont résonné dans la salle des fêtes pour le plaisir des autres classes de l'école et des parents.

Balade des lucioles, 10^{ème} édition

Le 12 avril - 20h

Cette année, les Rives du Tarn Running organisent leur 10^{ème} Balade des Lucioles. C'est une randonnée nocturne de 10 ou 14 km au choix. **Le RDV est donné à la salle des fêtes de Lagrave le vendredi 12 avril à 20h.**

L'inscription peut se faire sur place.

Pour le dixième anniversaire qui se veut festif, le meilleur déguisement sera récompensé.

N'oubliez pas une bonne paire de chaussures ainsi qu'une frontale.

Pour 6 euros vous pourrez déguster le traditionnel vin chaud à mi-parcours et une collation à l'arrivée.

Une tombola est également organisée avec de très nombreux lots.

Contact :
Valérie au 06 20 33 23 52



Assemblée générale et galette des rois au club Génération Mouvement des aînés de Marssac

L'Assemblée Générale du Club Génération Mouvement des aînés de Marssac sur Tarn s'est tenue dans la salle municipale le mardi 29 janvier devant un auditoire de 102 adhérents. Mme Rosé, Maire de notre Commune, nous a fait l'honneur d'être parmi nous malgré un emploi du temps chargé. Nous la remercions vivement pour sa présence.

Mr le Président a ouvert la séance en demandant une minute de silence en mémoire de nos amis décédés en 2018. La parole a été ensuite donnée à Mme Naves, notre secrétaire, pour présenter le rapport moral et retracer ainsi le bilan des activités de l'année écoulée. Ce fut une année active, nos adhérents se sont investis dans les activités proposées, chacun ayant pu trouver ce qui lui convenait : marche, loto, belote, etc. Ce rapport, très positif, a été approuvé à l'unanimité.

Le bilan financier 2018 a été ensuite présenté par Mme Grege, notre dévouée trésorière. Détaillé et

précis, ce bilan fait ressortir une trésorerie saine et positive, nous permettant de partir pour l'année 2019 sur de bonnes bases. Il a été également approuvé à l'unanimité.

Mr le Président a ensuite repris la parole pour remercier Mme le Maire pour l'aide que la municipalité apporte à l'association (prêt de salles, subventions) et remercier aussi les membres du bureau qui apportent chacun leur pierre à l'édifice pour la bonne marche du club.

Puis vint le moment de se tourner vers 2019. Les activités, dans leurs grandes lignes, ne devraient guère varier de celles de 2018, a-t-il précisé. Par contre du changement est à venir au sein de l'association, puisqu'il a annoncé que 2019 sera sa dernière année de présidence à la tête du club, le bilan de son engagement dans le bénévolat à Marssac se comptant en dizaines d'années.

« Je suis dans ce club depuis 2003, a-t-il rappelé, 9 ans en qualité de Président et 3 ans en tant que secrétaire au bureau. J'ai été 7 ans conseiller municipal, sous le mandat de Mr Mienville, Maire. J'ai été également à l'école du Marssac Football Club en qualité d'éducateur et dirigeant du club ».

Et, a-t-il conclut, non sans humour, « je vais prendre une 2^{ème} retraite bien méritée après celle de ma vie active (42 ans).»

L'après-midi s'est terminé dans la convivialité, l'amitié et la bonne humeur en partageant la galette des Rois et en levant le verre de l'amitié à la santé de tous et à celle du Club !

Le Président : Pierre Roche

Stages et soirée latino avec Sabor a mi le 30 mars

Les stages de Kizomba

Le samedi 30 mars, Marssac aura l'honneur de recevoir Ben Pedrosa et Ana Guerreiro, deux danseurs et professeurs venus directement du Portugal pour trois heures de stage intensif de Kizomba... Cette danse venue d'Angola est très en vogue dans le milieu latino. Si vous dansez depuis septembre ou plus la kizomba en cours réguliers, ce stage intensif est fait pour vous !

La soirée Kizomba, Salsa, Bachata

En début de soirée, les deux artistes mèneront une animation Kizomba et nous régaleront d'un show exceptionnel. Ensuite la piste sera ouverte pour danser sur vos rythmes latinos préférés: Salsa, Bachata, Kizomba.

Entrée : 11€. Auberge espagnole à partir de 20h.

Renseignements : 06 82 35 58 22



Cérémonie commémorative du 19 Mars 1962



Nous vous donnons rendez-vous
dimanche 17 mars à 12h
au monument aux morts
pour la cérémonie
commémorative
du 19 mars 1962

Un apéritif sera servi à la Mairie à la suite de la cérémonie.

Se souvenir : la loi du 6 décembre 2012 a institué le 19 mars, date anniversaire du cessez le feu en Algérie, journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Apprendre à gérer le stress avec «Pleine conscience de Soi»

Un quotidien trop stressé ? Un rythme de vie trop effréné ? Pas le temps de prendre soin de vous ? Et si vous vous accordiez une pause !

L'association Pleine Conscience de Soi organise un stage sur la gestion du stress, le dimanche 24 mars de 14h à 17h, à la salle Astrolabe de Marssac.

Renseignements et inscriptions
au 06.23.56.71.57 ou 06.19.69.26.17



N'oubliez pas !

Le passage à l'heure d'été se fera dans la nuit du samedi 30 au dimanche 31 mars. A 1h du matin il sera 2h !

Loto de l'association Tempo Harmony

Après le vif succès remporté par son loto en 2018, l'association Tempo Harmony organise son loto annuel ainsi qu'une tombola,

**le dimanche 24 mars à 14h30
à la salle des fêtes de Marssac**

A gagner : téléviseur écran plat, barre de son, tablette numérique, électroménager, jambons, bon cadeaux et nombreux autres lots.

Une buvette sera à votre disposition.

L'association compte sur votre présence nombreuse pour partager cet après-midi récréatif et convivial.



Studio de danse Ambiance Scandale... danse février

Le mois de février a été marqué par des week-ends danse organisés par le studio de danse... Pour bien démarrer le mois, un stage HipHop-Dancehall avec Saxo, un professeur renommé venu du Havre qui a affiché complet ! 45 danseurs de différentes écoles de danse sont venus partager avec nous ce qui nous rassemble : la passion de la danse. A la fin du stage une auberge espagnole été organisée. Un vrai moment de partage entre les danseurs et le professeur.

Saxo sera de retour le dimanche 5 mai au studio. Toutes les infos sont en ligne sur notre page.

Gaby notre professeur est partie en stage à Toulouse avec Shirlene Quigley, danseuse de Beyoncé avec qui elle prend des cours chaque année en montant sur Paris ou New York.

Notre stage de Bachata avec Nicolas et Marion nos professeurs du studio, qui nous font des chorégraphies magnifiques pour nos galas, a lui aussi affiché complet. Avec 30 danseurs passionnés qui ont (re) découvert la Bachata !

Et février c'est également la reprise du Scandal Camp mais revisité et renommé en Booty ScandalCamp ! Après 3 stages complets nous avons décidé de le mettre en cours régulier !

Le booty ScandalCamp se travaille avec un élastique fitness et vous fera travailler fessiers, cuisses, abdos, vos bras



et votre posture. Votre corps sera tonique, raffermi et musclé. Cours ouvert dès 14 ans, homme/femme. Pas de limite d'âge. Les premiers cours ont convaincu toutes les participant(e)s ! Venez (re)découvrir vos muscles dans une ambiance de folie !

Le mois de Mars sera lui aussi bien dansant avec des répétitions intensives pour le concours de nos Rubis'skull (8-10ans) plus motivées que jamais pour le concours de la CND en avril à Toulouse !

Gaby ira en week-end stage à Paris pour le master class Martha Graham Program, nous commencerons l'achat et la création de nos costumes pour notre show de fin d'année et nous mettrons en ligne un deuxième extrait de notre gala Disney Dark !

Enfin nous vous dévoilerons prochainement l'univers dans lequel notre show de fin d'année vous emmènera... Le Dimanche 30 juin au Théâtre des Cordeliers à Albi.

Vous pouvez nous suivre sur nos réseaux sociaux :
Instagram : Studio Ambiance Scandale
Facebook : Studio de danse Ambiance Scandale
Contact : ambiance.scandale@outlook.fr

- CONSEIL MUNICIPAL n° 19/01 -
Compte-rendu de séance
Séance du 4 février 2019
19 h 00

L'an deux mille dix-neuf et le quatre février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Présents : Anne-Marie ROSÉ, Maire.
Pascal CRÉPIN, Myriam DELARUE, Dominique FERRIERE, Thierry MALLÉ, Lydie PICARONIE, Adjoint. Fanny BOULZE, Christelle CARRIERE, Jean-Pierre CASSAGNES, Bruno DORÉ, Jean GUILHEM, Gilbert ROCHE, Thierry STEFANON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :
Michel GASC représenté par Myriam DELARUE
Joël LOUP représenté par Thierry MALLÉ
Anne PIEROT représenté par Jean-Pierre CASSAGNES
Christelle SUAU représentée par Bruno DORÉ

Absents excusés : Jacqueline DEÏDE-ROBERT, Morgane DESMAZES, Elise FARGIER, Aline GARTNER, Pascal PECHARMAN, Jean-Pierre PUJOL.

Secrétaire de séance : Lydie PICARONIE

Date de convocation : 30/01/2019

Approbation du compte-rendu de la séance du 1er octobre 2018

Le compte-rendu de la séance du 1er octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Finances

Travaux de construction d'une école élémentaire et d'agrandissement du restaurant scolaire

1. Avenants au marché
2. Plan de financement consolidé de l'opération
- Personnel
3. Animateur Conseil Municipal Jeunes
- Urbanisme-Travaux
4. Acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle de terrain
5. Convention de servitude avec ENEDIS
6. Contrat de concession GRDF
7. Ancien presbytère de la rue du nord : projet de Soliha
- Communauté d'agglomération de l'albigeois
8. Rapport d'activité 2017

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant le transfert amiable de la voirie du lotissement Les Terrasses du Pastel.

Le Conseil Municipal approuve ce rajout. La délibération portera le n°9.

Informations au conseil municipal
Décisions de Madame le Maire
Décision n° 1 du 18 décembre 2018 :
Madame le Maire de la commune de Marssac sur Tarn :

Vu les crédits disponibles en section d'investissement au compte 022 « dépenses imprévues »

Vu l'insuffisance de crédits en section d'investissement sur l'opération 70641 « Bâtiments communaux 2018 »

A DECIDE

Le transfert de crédit, en section d'investissement comme suit :

- Compte 020 « dépenses imprévues » : - 50 000 €
- Opération 70641 « Bâtiments communaux 2018 » : + 50 000€

Décision n° 2 du 31 décembre 2018 :
Madame le Maire de la commune de Marssac sur Tarn :

Vu les crédits disponibles en section de fonctionnement au compte 022 « dépenses imprévues »

Vu l'insuffisance de crédits en section de fonctionnement au compte 739223 « fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales »

A DECIDE

Le transfert de crédit, en section de fonctionnement comme suit :

- Compte 022 « dépenses imprévues » : - 500 €
- Compte 739223 « fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales » : + 500 €

Ampliation de ces deux décisions ont été transmises à :

- Monsieur Le Préfet du Tarn
- Monsieur le Trésorier d'Albi ville et périphérie

1 – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE ET D'AGRANDISSEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Avenants au marché de travaux
Présenté par Madame le Maire

DELIBERATION

Madame le Maire indique que les travaux de construction de l'école et d'agrandissement du restaurant scolaire avancent bien. Elle précise que des modifications sont à prévoir par rapport au marché initial, comme proposé ci-dessous, à savoir :

Modifications

Lot n° 1	
Réseau Enedis tranchées	9 346.50 €
Lot n° 3	
Protections collectives	9 586.80 €
Lot n° 8	
Suppression ravoilage	- 11 158.88 €

Lot n° 10	
Adaptation Electricité Mise en place plancher rafraichissant	2 100.00 €
Lot n° 11	
Mise en place plancher rafraichissant	29 199.93 €
Lot n° 12	
Réhabilitation totale de l'office	10 730.00 €
Total des plus-values H.T. :	49 804.36 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu l'exposé ci-dessus,

Approuve les modifications proposées et charge Madame le Maire de signer les avenants correspondants.

2 – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE ET D'AGRANDISSEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Plan de financement consolidé de l'opération
Présenté par Madame le Maire

DELIBERATION

Madame le Maire indique que l'Etat (DETR) et le Département ont attribué une subvention à la commune au titre de l'année 2018, pour la première tranche des travaux de l'école sur la base de 1 000 000 € HT (350 000 € pour l'Etat et 250 000 € pour le Département).

Afin de pouvoir bénéficier d'une subvention au titre de la deuxième tranche de travaux, il convient d'établir le plan de financement consolidé de l'opération. Il s'établit comme suit :

DEPENSES

Marché de travaux	2 154 048 €
Plus values (travaux supplémentaires/avenants)	49 804 €
Sondages terrain	3 944 €
Frais d'insertion marché	3 026 €
Esquisses primes	10 000 €
Topographie terrain	3 139 €
Honoraires architecte	186 900 €
Honoraires SPS	9 226 €
Honoraires bureau de contrôle	11 500 €
Etude des sols	3 944 €
Tranchée fibre (rue de l'église/Lilian Doire)	3 450 €
Conteneur poubelles	12 840 €
Enedis branchement	4 290 €
Reconnexion puits	6 667 €
Mur orange cour CLAE/primaire à rénover	1 554 €
Filet pare-ballons cour CLAE/primaire	6 920 €
Signalétique / Totem	4 880 €
Reprise de la toiture du resto scolaire	23 570 €
Matériel pour le restaurant scolaire	10 173 €
Total	2 509 875 €

RECETTES

Subvention 2018 DETR (attribuée)	350 000 €
Subvention 2018 Département (attribuée)	250 000 €
Subvention DETR 2019 (demandée 35%)	528 500 €
Subvention Département (demandée 30%)	453 000 €

Base de financement :	1 509 875 €
Fonds propres ou emprunt	928 375 €
Total	2 509 875 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu l'exposé ci-dessus,

Approuve plan de financement consolidé de l'opération et charge Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de cette opération.

3 – CONTRAT DE L'ANIMATEUR DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Présenté par Madame Lydie PICARONIE, Adjoint en charge de l'enfance, du social, de la solidarité et du handicap.

DELIBERATION

Madame le Maire rappelle que chaque année, depuis 2009, le conseil municipal autorise le recrutement d'un vacataire pour l'animation du Conseil Municipal Jeunes.

Elle précise que le planning prévisionnel d'animation pour l'année 2019 fait apparaître un besoin de 100 heures maximum d'accompagnement pour les jeunes élus du Conseil Municipal.

Elle propose en conséquence le renouvellement du contrat de vacation pour l'année 2019 à hauteur de 100 heures.

Celui-ci sera rétribué sur la base d'un emploi d'Adjoint d'Animation, échelle C2.

Il produira un relevé justificatif des heures travaillées par trimestre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE, Madame le Maire à signer un contrat de vacation entre la commune et l'animateur du Conseil Municipal Jeunes, sur la base d'un nombre maximum de 100 heures pour l'année 2019,
- DIT qu'il sera rétribué sur la base d'un emploi d'Adjoint d'Animation, échelle C2,
- DIT que les frais de déplacements hors commune lui seront remboursés selon les tarifs en vigueur sur la base d'un décompte à produire.

4 – ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE DEUX TERRAINS

Présenté par Monsieur Thierry MALLÉ, Adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux

DELIBERATION

Monsieur Alain Meunier-Rigal avait proposé à la commune d'acquérir à l'euro symbolique ses terrains cadastrés section AS n°143 (d'une contenance de 707 m2) et n°145 (d'une contenance de 40 m2) situés sur un emplacement réservé, en bordure du Tarn, à

la condition que la commune s'engage à rénover un pigeonnier présent sur cette zone. Des devis avaient été faits pour évaluer les travaux à entreprendre sur ce pigeonnier, mais le coût des travaux s'avérait trop élevé pour satisfaire sa demande.

Il renonce aujourd'hui à cette exigence et propose à la mairie d'acquérir ces parcelles à l'euro symbolique. Pour rappel, le Conseil Municipal avait accepté, par délibération du 21 novembre 2016, d'acquérir la parcelle n° 144, et 145 appartenant Madame Sylvie Borrel, à l'euro symbolique.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Accepte d'acquérir, à l'euro symbolique, les parcelles cadastrées section AS n° 143 et 145 (la parcelle n° 145 étant en indivision simple avec Madame Borrel)

Charge Madame le Maire de signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

5 – CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS

Présenté par Monsieur Thierry MALLÉ, Adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux
DELIBERATION

ENEDIS souhaite installer de nouveaux branchements électriques dans la rue Neuve, par la pose d'une canalisation souterraine d'une longueur de 25 m, au droit de la parcelle n° 159a, sur la parcelle n° 160 appartenant à la commune.

A cet effet, Enedis demande la mise à disposition de la parcelle n° 160 afin d'y exécuter les travaux ci-dessus et de réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Autorise la mise à disposition du terrain pour l'exécution :

- des travaux de pose d'une canalisation souterraine d'une longueur de 25 m, au droit de la parcelle n° 159a,
 - ainsi que des opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité
- Mandate Madame le Maire à la signature de la convention et sa publication avec faculté de subdéléguer.

6 – CONTRAT DE CONCESSION AVEC GRDF

Présenté par Monsieur Thierry MALLÉ, Adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux
DELIBERATION

La commune de Marssac sur Tarn dispose d'un réseau de distribution publique de gaz naturel et fait partie de la zone de desserte exclusive de GRDF.

Les relations entre la commune, en sa qualité d'autorité concédante, et GRDF, son concessionnaire, sont formalisées dans un traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel rendu exécutoire

le 4 décembre 1989 pour une durée de 30 ANS.

Ce traité arrivant prochainement à échéance, la commune a rencontré GRDF le 19 juillet 2018 en vue de le renouveler.

Vu l'article 14 1° de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, qui exclut de son champ d'application les contrats de concession de services conclus avec un opérateur économique lorsqu'il bénéficie, en vertu d'une disposition légalement prise, d'un droit exclusif,

Vu l'article L. 111-53 du code de l'énergie, disposant que GRDF, société gestionnaire des réseaux publics de distribution de gaz naturel issue de la séparation entre les activités de gestion du réseau public de distribution et les activités de production ou de fourniture exercées par l'entreprise Engie en application de l'article L. 111-57 du même code, assure la gestion des réseaux publics de distribution de gaz dans sa zone de desserte exclusive,

Le renouvellement du traité de concession se fera au profit de GRDF sans publicité préalable, ni mise en concurrence.

Vu l'article 14 1° de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et vu l'article 32 I.3° du décret n°2016-86 du 1er février 2016, portant obligation de publicité d'un avis d'attribution pour les contrats de concessions de services conclus avec un opérateur économique lorsqu'il bénéficie, en vertu d'une disposition légalement prise, d'un droit exclusif et dont la valeur estimée est égale ou supérieure au seuil européen publié au Journal Officiel de la République française, l'attribution de la concession à GRDF fera l'objet de la publication d'un avis au Journal Officiel de l'Union Européenne selon les modalités prévues à l'article 16 du décret n°2016-86 du 1er février 2016, et conformément à l'article 32 III dans un délai maximal de quarante-huit jours à compter de la notification, en l'espèce la date de signature, du traité de concession. Le nouveau traité de concession comprend les éléments suivants :

- La convention de concession qui précise le périmètre communal concédé, la durée de concession fixée à 30 ans ainsi que les modalités de son évolution
- Le cahier des charges de concession précisant les droits et obligations de chacun des cocontractants et précisant notamment que :
 - GRDF entretient et exploite les ouvrages de la concession en garantissant la sécurité des biens et des personnes et la qualité de la desserte.
 - GRDF développe le réseau de gaz naturel pour accompagner les projets d'aménagement de la commune et de raccordement au réseau de ses habitants.
 - 6 documents annexes contenant des modalités spécifiques :
 - Annexe 1 : regroupe les modalités locales convenues entre la commune et GRDF
 - Annexe 2 : définit les règles de calcul de rentabilité des extensions

- Annexe 3 : définit les tarifs d'utilisation des réseaux de distribution du gaz naturel
- Annexe 3bis : présente le catalogue des prestations de GRDF
- Annexe 4 : définit les conditions générales d'accès au réseau de gaz
- Annexe 5 : présente les prescriptions techniques du distributeur

Le cahier des charges proposé, établi selon un modèle négocié avec la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), permettra en particulier à la commune :

- de percevoir une redevance de fonctionnement annuelle dont le but est de financer les frais liés à l'activité d'autorité concédante.
- Le montant sera actualisé chaque année, il est estimé à 2 256 € pour l'année 2018.
- de disposer d'un rapport d'activité pertinent de son concessionnaire sur l'exercice écoulé
 - de suivre la performance du concessionnaire et d'apprécier les conditions de la gestion du service public de distribution du gaz naturel

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer, pour une durée de 30 ans, ce nouveau traité de concession pour la distribution publique en gaz naturel sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet de traité de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel avec GRDF joint en annexe à la présente délibération
- Décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de concession pour la distribution publique de gaz naturel avec GRDF et toutes les pièces y afférant.

7 – ANCIEN PRESBYTERE DE LA RUE DU NORD :

Projet de bail emphytéotique
Présenté par Monsieur Thierry MALLÉ, Adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux

DELIBERATION

La SA UES «Habitat Social PACT 81» (HSP 81), filiale de Soliha Tarn dédiée à la réhabilitation de bâtiments, a conçu un projet de réhabilitation de l'ancien presbytère, sis au n° 27 de la rue du Nord, qui appartient à la commune.

Le projet a été présenté en réunion d'élus, le 26 novembre 2018, par M.Wodzinski, directeur de Soliha 81 et HSP81 et M.Toutelier, chargé d'opération. Il consiste en la réalisation de 3 logements locatifs sociaux, un T2 aux normes handicap, un T3 et un T4 duplex. Le portage financier de cette opération, estimée à plus de 300 000 Euros, serait assuré par Habitat Social PACT 81 qui serait autorisé à en assurer la gestion locative pendant 35 ans, période à l'issue de laquelle l'immeuble serait rendu à la commune.

Afin de permettre la réalisation de cette opération

il est proposé au conseil municipal de conclure un contrat de bail emphytéotique, d'une durée de 35 ans, avec la société Habitat Social PACT 81. Cette procédure permettra à la commune de rester propriétaire du bâtiment tout en autorisant Habitat Social PACT 81 à y engager des frais et à percevoir en contrepartie des loyers jusqu'à hauteur du remboursement de son engagement financier sur une période de 35 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 14 voix pour, 3 voix contre et 0 abstentions :

- Approuve la signature d'un contrat de bail emphytéotique d'une durée de 35 ans avec la SA UES «Habitat Social PACT 81», pour permettre la réalisation du projet de réhabilitation de l'ancien presbytère de la rue du Nord
- Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la conclusion de ce bail emphytéotique avec la SA UES «Habitat Social PACT 81».

8 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS – RAPPORT D'ACTIVITE 2017

Présenté par Madame le Maire

DELIBERATION

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, la Communauté d'agglomération de l'Albigeois nous a fait parvenir son rapport d'activité pour l'année 2017.

Ce rapport, qui a été transmis aux élus par mail le 10 janvier, doit faire l'objet d'une communication.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport d'activité de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois,
Entendu le présent exposé,
Prend acte de la communication du rapport d'activités 2017.

9 – TRANSFERT AMIABLE DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT LES TERRASSES DU PASTEL

(Annule et remplace la délibération n°2018/04/04 du 16 juillet 2018)

Présenté par Monsieur Thierry MALLÉ, Adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux

DELIBERATION

En application de l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, Monsieur Thierry MALLÉ, Adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux, propose à l'assemblée de délibérer sur le classement dans le domaine public et privé de la voirie du lotissement les Terrasses du Pastel, qui a fait l'objet d'un permis d'aménager, accordé en date du 01/06/2012 à la SARL FUTUR INVEST représentée par M. MOUYSET Cédric.

Considérant que l'ensemble des lots sont vendus et bâtis,
Considérant l'intégration au domaine public de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois
Conformément à la délibération n° 2014/1/5 relative

à la règle de transfert de voirie,
Il est proposé le transfert de la voirie dans le domaine privé de la commune de la parcelle référencée comme suit :

- Section ZC n° 203 d'une contenance de 690 ca ;
Il est proposé le transfert de la voirie dans le domaine public des parcelles référencées comme suit :
- Section ZC n° 200 d'une contenance de 651 ca ;
- Section ZC n° 201 d'une contenance de 95 ca ;
- Section ZC n° 202 d'une contenance de 22 ca ;
- Section ZC n° 204 d'une contenance de 1 826 ca ;
d'une superficie totale de 2 594 ca.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE le transfert amiable, à titre gratuit, de la

voirie située sur les parcelles section ZC numéros 200 à 204 ;

- DEMANDE le classement d'office des parcelles section ZC numéros 200, 201, 202 et 204 dans le domaine public ;

- DEMANDE le classement d'office de la parcelle section ZC numéro 203 dans le domaine privé de la commune ;

- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces relatives à la réalisation de cette opération.

La séance est levée à 20h05

Le Wa-Jutsu démarre bien l'année !

Les festivités et événements particuliers ne manquent décidément pas : grande fête annuelle du Kagami Biraki tout d'abord, avec une belle journée organisée par le club de Terssac. Cette cérémonie des vœux a permis aux clubs du Tarn Nord de se retrouver de façon très chaleureuse, avec une belle démonstration tous âges et tous niveaux, suivie d'une remise de barrettes (ou de ceintures) pour les enfants accompagnée de jolis présents pour chacun. La soirée s'est poursuivie avec un repas très gourmand, une soirée dansante, avec D.J. s'il vous plaît ! Bref, les petits plats dans les grands, avec une décoration des lieux qui a, comme toujours, soufflé tous les participants. Mon petit doigt me souffle que M. le Maire de Terssac a même demandé à en conserver une partie pour sa cérémonie des vœux, la semaine suivante... Quelle consécration !

Février ne nous a pas pour autant laissé hiberner, puisqu'avait lieu le second entraînement de zone élargie de la saison. Après Albi en novembre, ce fut le tour du club TCMS de Toulouse d'accueillir les nombreux participants (malgré les épidémies en cours) dans le gymnase du CREPS. Chutes, travail au sol, self-défense, katas, en tout plus de 3 heures de travail intense sous la gouverne des Maîtres Garcia & Claessens, avant un apéritif convivial et une auberge espagnole comme toujours plus que nourrissante.

Un grand merci à tous les organisateurs de ces superbes événements ! Nous nous préparons désormais pour les très proches passages de grades, l'entraînement zone élargie enfants de la mi-avril, et bien sûr la grande fête de fin d'année !

Plus d'infos, plus de photos sur www.jujutsu-traditionnel-81.fr



Retrouvez votre Marssac Info

TOUT EN COULEUR

sur : www.marssac-sur-tarn.fr



Mieux que les soldes... c'est le vide dressing 2019 du Comité des Fêtes de Marssac !

De très bonnes affaires, c'est sûr, il va y en avoir !
Des vêtements et sacs de marque à des prix
dérisoires, c'est la bonne pioche ! Se refaire une
garde-robe à moindre coût, pourquoi se priver !

Alors venez nombreux ce dimanche 17 mars, de
8h à 16h, dans la salle des fêtes de Marssac.
Tous les renseignements sur notre page
Facebook.

Contact: cfmarsac@gmail.com

Numéros utiles



Mairie de Marssac	05 63 55 40 47	Ecoute Alcool	0811 91 30 30
Gendarmerie	17	Ecoute Cannabis	0811 91 20 20
Samu	15	Ecoute Handicap moteur	0800 500 597
Samu Social	115	Ecoute Infos Sclérose en plaques	0800 854 976
Pompiers	18	Enfance et Partage	0800 05 12 34
EDF (service dépannage)	0810 33 30 81	Protection et Assistance aux personnes âgées	0800 020 528
Sécurité/Urgence Gaz GRDF	0800 47 33 33	Sida Info Service	0800 840 800
Chenil Communautaire	05 63 38 38 24	SOS Amitié	05 63 54 20 20
Déchèterie de Ranteil	05 63 38 59 80	SOS Enfants disparus	0810 012 014
Déchèterie de Gaillaguès	05 63 46 20 98	Suicide Ecoute	01 43 39 40 00
Alcooliques anonymes	05 63 35 66 17	Tabac Info Service	0825 309 310
Alzheimer Info	0811 112 112	Violence Conjugale Femmes	01 40 33 80 60
Cancer Info Service	0810 810 821	Viols Femmes Informations	0800 05 95 95
Croix Rouge Ecoute	0800 858 858	Allo Enfance maltraitée	0800 559 557
Dons d'organes et de moelle osseuse	0800 20 22 24	Docteur nuit urgence et week end	3966
Drogues Info Service	0800 23 13 13		

Numéro d'appel des urgences en Europe : 112

Le 112 ne se substitue ni au 15 (SAMU) ni au 17 (Gendarmerie) ni au 18 (Pompiers), numéros que l'on doit continuer à utiliser pour obtenir directement le service de secours adapté à la situation.

En revanche le 112 a vocation à être utilisé par les utilisateurs d'un portable. Depuis un téléphone mobile, le 112 est prioritaire sur tous les autres appels. L'accès au 112 nécessite la présence d'une carte SIM dans le téléphone portable, celle-ci permettant de repérer l'origine de l'appel. Ne raccrochez pas si vous appelez le 112 par erreur mais indiquez à l'opérateur que tout va bien. Si vous raccrochez sans rien dire, il se peut qu'une aide d'urgence soit envoyée pour s'assurer qu'il n'y a aucun problème.

Elections européennes

31 mars, date limite des inscriptions sur les listes électorales pour pouvoir voter

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'obligation de s'inscrire sur les listes électorales le 31 décembre au plus tard a été levée. Les électeurs peuvent désormais s'inscrire au plus proche du scrutin.

Ainsi, pour voter aux prochaines élections européennes du 26 mai 2019, les électeurs peuvent s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019 (ils seront automatiquement radiés des listes de leur commune précédente sans aucune démarche à effectuer de leur part). La demande d'inscription peut être faite en ligne sur les sites www.demarches.interieur.gouv.fr ou www.service-public.fr et cela quelle que soit leur commune de résidence. Le dépôt au guichet de la commune ou la transmission des demandes d'inscription à la commune par courrier, restent possibles.

Courant avril 2019, chaque électeur se verra attribuer une nouvelle carte électorale où figurera son Identifiant National d'Electeur (INE). Ce numéro INE unique sera permanent et suivra l'électeur dans ses différents lieux de rattachement.

Cas des jeunes majeurs : ceux-ci sont inscrits d'office sur les listes électorales par l'INSEE s'ils ont bien accompli les formalités de recensement citoyen au moment de leurs 16 ans. Les jeunes majeurs qui auront 18 ans entre les deux tours des élections pourront voter au 2^{ème} tour.



Jeunes lycéen(nes) étranger(e)s recherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI (Centre Echanges Internationaux). Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.



le bassin. Elle aime aussi peindre et dessiner, lire et se balader dans la nature. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir à bras ouverts durant son séjour.

Ana Cristina, jeune mexicaine de 17 ans, souhaite venir en France pour 10 mois. Elle a de nombreux hobbies : le tennis, le volleyball, la danse, voyager, et jouer aux cartes. Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Miyuki, jeune japonaise de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2019. Elle aime les arts plastiques, la lecture, le cinéma et la musique. Elle rêve de maîtriser la langue française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. «Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous!

Renseignements : Fabienne DAUZATS mail : fabienne.ef@sfr.fr Tél. : 05.67.27.70.61 / 06.28.70.71.72

Finja, jeune allemande de 16 ans, vit à Hambourg, et souhaite venir en France pour 6 mois à partir de septembre 2019. Elle adore la musique et pratique